

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2008  
(convocation du 8 décembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise  
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)  
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
Mme CAZALET A. Marie à M. BRON J. Charles (de 9 h 30 à 11 h)  
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J. Marc (jusqu'à 10 h 10)  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)  
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)  
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)  
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)  
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)  
M. PALAU J. Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)  
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

DELIBERATION DU CONSEIL  
SEANCE DU 19 décembre 2008

Mission de l'Inspection Générale et de l'Audit

N° 2008/0786

**Associations participant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, créé par la loi « démocratie de proximité » n°2002-276 du 27 février 2002, la Communauté Urbaine de Bordeaux a créé une commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.).

Cette commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères ;
- les bilans d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce ;;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Conformément à la délibération n°2008/0204 du 25 avril 2008, 22 associations sont convoquées aux réunions de la C.C.S.P.L., à savoir :

- Les droits du piéton en Gironde
- Collectif Circulons
- Aquitaine Alternative
- Confédération Syndicale des Familles
- Cartrans Gironde
- Centre Technique Régional de la Consommation
- Transadapt
- Vivement le Tram
- SEPANSO
- TRANS'Communauté urbaine de Bordeaux

- Fédération des Syndicats de quartiers de Pessac
- Vélo Cité
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques
- Conférence Départementale des Organismes HLM de Gironde
- Les Amis de Bordeaux Sud
- Relai.C
- Association Française contre les Myopathies
- APF (Association des paralysés de France)
- UF Que Choisir 33
- AMI 33
- AUTRA (Association des usagers des transports de la région Aquitaine)
- CLCV (Consommation logement et cadre de vie)

Six groupes thématiques ont été constitués au sein de la C.C.S.P.L., afin de permettre des discussions plus poussées sur un ou plusieurs services publics particuliers.

L'ensemble de ce dispositif contribue, avec d'autres (réforme du C2D, charte de la concertation...) à approfondir les débats et échanges entre la Communauté Urbaine et les représentants de la « société civile ».

Les premières années de fonctionnement de la C.C.S.P.L. ont abouti à des résultats très importants pour notre établissement public, dont notamment une attitude plus offensive vis-à-vis de nos délégataires de service public, la prise en compte d'analyses et de points de vue nouveaux issus de la capacité d'expertise du milieu associatif, un meilleur partage des décisions des élus par les habitants.

Cependant, une participation efficace à la C.C.S.P.L. représente une quantité de travail importante pour les associations impliquées, dont la principale ressource est le bénévolat, alors qu'au final les travaux de la commission bénéficient à la CUB et aux usagers.

Afin de faire en sorte que cette participation (qui implique reprographie, documentation, déplacements, communications...) ne représente pas une nouvelle charge pour ces associations, il est proposé d'attribuer à chacune d'entre elles une subvention annuelle de fonctionnement forfaitaire de 500 €, suivant les règles fixées dans la convention annexée.

La convention a pour objet de préciser les objectifs et engagements réciproques des parties signataires et les conditions dans lesquelles la Cub souhaite apporter son concours financier à l'association concernée.

Ainsi, elle prévoit le versement de ladite subvention sous réserve :

- du vote annuel des crédits budgétaires correspondants par le Conseil de Communauté,
- du respect des engagements de l'association, à savoir :

\* émettre un avis suite à son examen des rapports et bilans d'activités présentés en Commission,

\* et transmettre annuellement le dossier de demande de subvention ainsi que les pièces nécessaires au versement (statuts, coordonnées...).

Les dépenses afférentes à ces subventions seront imputées sur la ligne budgétaire suivante ouverte au budget principal de l'Inspection Générale et Audit qui assure le secrétariat de la C.C.S.P.L.:

Chapitre 65 – compte 6574 – fonction 0200 – CRB P400 *subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*

Ainsi, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- décider de l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuelle à chacune des associations participant à la C.C.S.P.L., d'un montant de 500 euros TTC, pour la période 2009-2014, représentant un montant global de 11.000 euros TTC en 2009.
- autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque association la convention correspondante, suivant le modèle joint en annexe.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,  
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 20 JANVIER 2009

M. VINCENT FELTESSE